

TOUT CE QUI FAIT L'ACTUALITÉ BAILLARGUOISE

Baillargues

Avril 2016 // // // // // Hors-série // // // // // www.ville-baillargues.fr

LE MAG



Baillargues *Ville de*

HORS-SÉRIE

FINANCES DE LA VILLE : TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET 2016

BUDGET

MODERNISATION
DES SERVICES

TRANSPARENCE

ÉCONOMIES

FISCALITÉ



Édito

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 31 mars dernier a été marqué par la diminution sans précédent des concours de l'État. La Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élevait pour notre commune à 930 686 € en 2013 a ainsi diminué de plus de 200 000 € en 2015 et représente d'ici à 2020 une perte cumulée de 2,6 millions d'euros !

La stratégie de maîtrise des coûts engagée dès 2014 nous permet néanmoins de présenter un budget excédentaire pour l'année 2015. Les efforts continueront encore en 2016, avec un budget prévisionnel de fonctionnement en réduction de 600 000 €.

Grâce au travail réalisé, nous avons aussi réduit de moitié le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette. Nous ne contracterons aucun nouvel emprunt en 2016. Dans ce contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des charges, il était en effet impératif de s'assurer que l'endettement de la ville était maîtrisé, pour continuer à financer les investissements indispensables à la valorisation du patrimoine et à l'enrichissement de la commune.

L'enjeu financier est essentiel pour les années à venir. Notre défi: adapter le fonctionnement de la ville à ces nouvelles contraintes, en modérant les investissements et en diminuant les charges, sans renoncer au développement de notre commune ni aux services dont les habitants ont besoin et qu'ils plébiscitent.

Nous voulons voir dans ce contexte qui s'impose à nous une opportunité pour moderniser l'action publique, renouveler les méthodes de travail et optimiser les ressources. La mutualisation des services engagée depuis le 1^{er} janvier relève de cette gageure et participera, à moyen terme, à la réalisation d'économies d'échelle.

Aujourd'hui cependant, force est de constater que malgré tous les efforts entrepris, la réduction de la dépense publique décidée par les gouvernements successifs génère des conséquences financières lourdes. Baillargues, comme beaucoup d'autres communes de France et de la Métropole n'échappe pas à cette difficulté. Ainsi, après 4 années consécutives sans augmentation d'impôts, les taux des taxes communales vont devoir augmenter. Et même si le travail réalisé a permis de contenir l'augmentation et la maintenir sous la barre des 10%, il sera nécessaire d'augmenter de 8% les impôts locaux pour compenser la diminution des dotations de l'Etat.

Cette décision, votée lors du dernier conseil municipal a été mûrement réfléchie et nous avons voulu la prendre en toute transparence. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à organiser une réunion publique à laquelle de nombreux Baillarguais ont assisté et que nous éditons ce numéro spécial de Baillargues LE MAG consacré entièrement au budget communal.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Luc MEISSONNIER
Maire de Baillargues
Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole
en charge des Sports et des Traditions Sportives



Bien comprendre vos avis d'imposition



Avec Philippe Marty, conseiller municipal délégué au budget

Les impôts locaux des particuliers sont composés de 2 taxes distinctes : la taxe foncière et la taxe d'habitation.

> La **taxe foncière** est payée par les propriétaires d'un bien (souvent des immeubles bâtis et des parkings de particuliers), qu'ils en soient ou non les habitants ou utilisateurs.

> La **taxe d'habitation**, est liée à l'occupation d'un lieu. Elle est donc payée par les habitants effectifs du logement, qu'ils en soient ou non propriétaires.

> **Taxe foncière et taxe d'habitation** sont calculées en fonction de la valeur du logement fixée par les services des impôts : la « base ». La base est différente pour chaque logement. Elle est calculée en fonction de sa valeur locative, mais aussi de la situation sociale et familiale de ses habitants. Ces bases augmentent chaque année de 1% environ et font donc augmenter mécaniquement le montant des taxes correspondantes.

Comment sont répartis les impôts locaux, une fois collectés ?

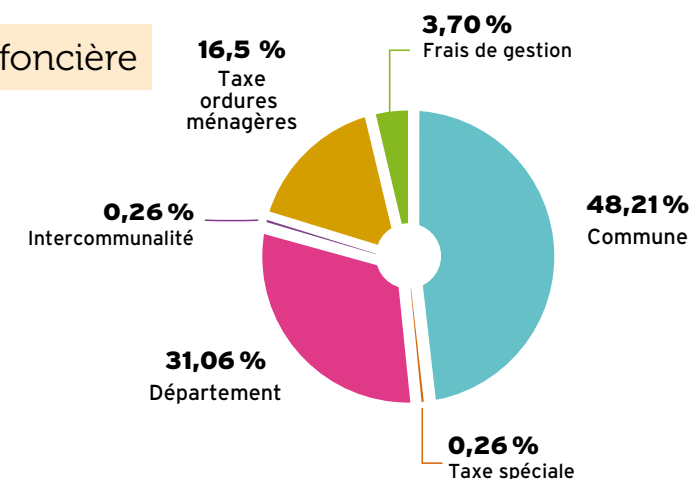
Les deux taxes foncière et d'habitation sont constituées d'une part municipale et de parts collectées pour l'intercommunalité, le département, l'enlèvement des ordures ménagères et d'une taxe spéciale dite "d'équipements".

Rappel

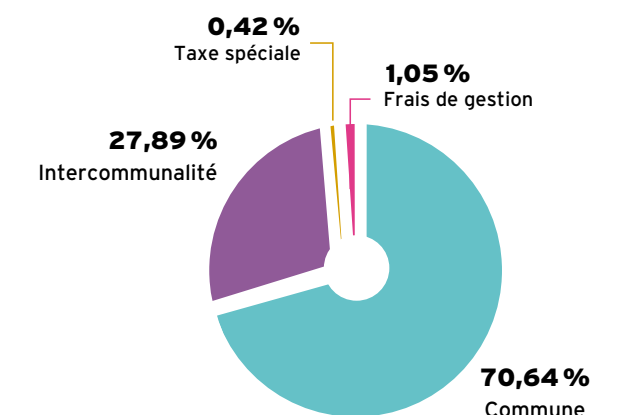
0% À Baillargues d'augmentation d'impôts entre 2012 et 2015

Répartition des taux à Baillargues

Taxe foncière



Taxe d'habitation :



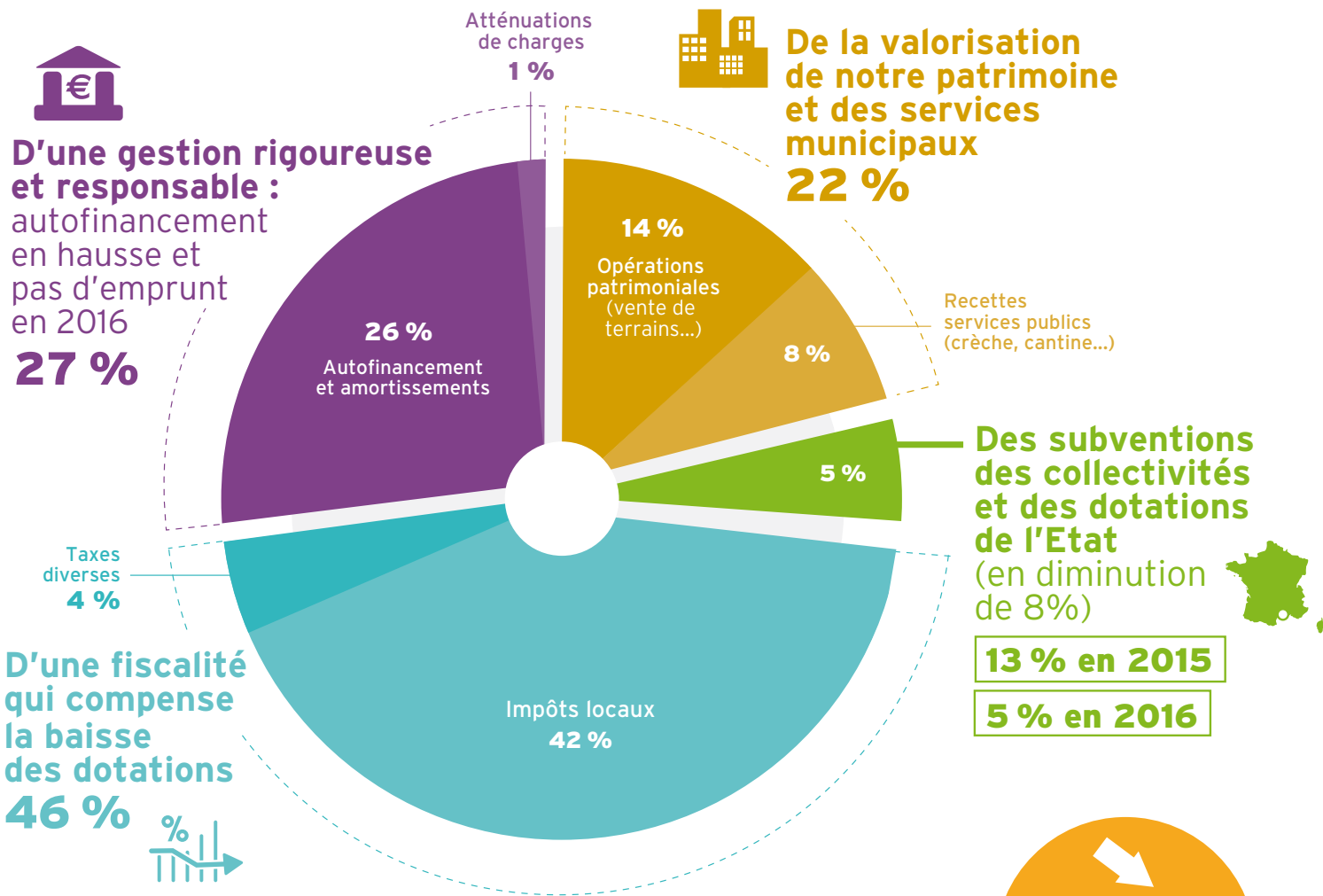
Retour sur la réunion publique

Les baillarguais étaient nombreux à assister à la réunion publique consacrée au budget de la ville. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des charges pesant sur les collectivités, la ville a souhaité présenter en toute transparence le bilan de l'année écoulée et les perspectives financières pour les années à venir. Les échanges qui ont suivi avec la salle ont permis de répondre aux nombreuses questions du public.

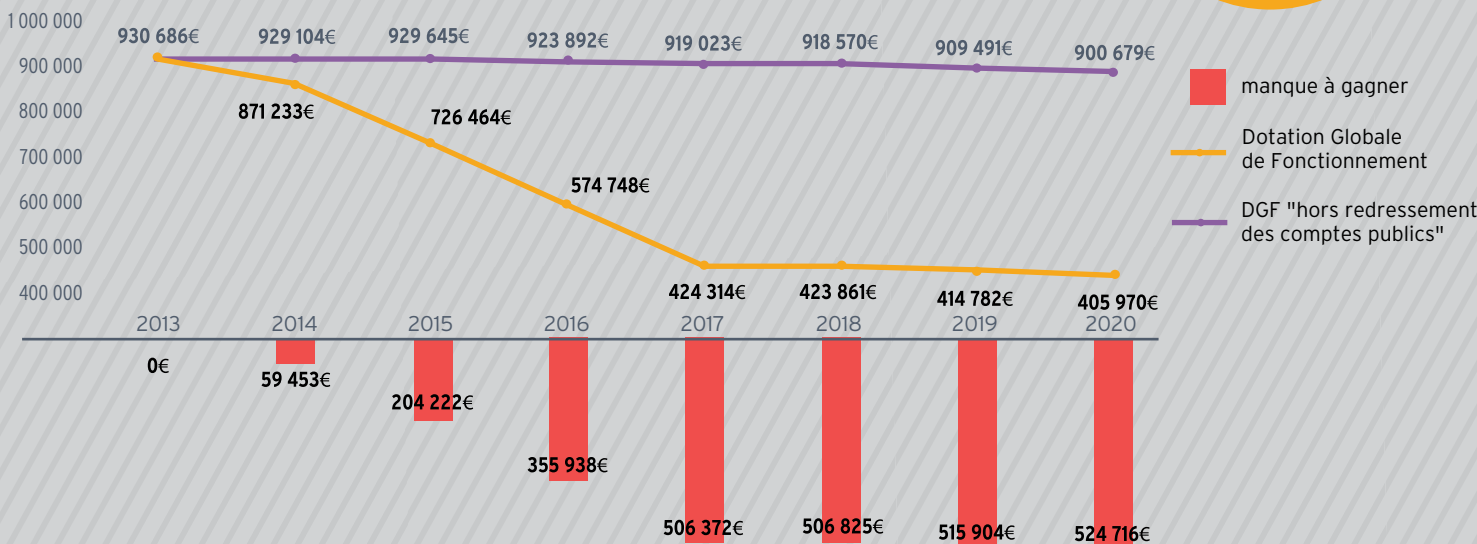


D'où vient l'argent ?

Montant total des recettes : 12 936 468 €



La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État **en forte diminution**



Pourquoi les impôts vont-ils augmenter ?

2 questions à Arnaud Ducellier-Fauvy, consultant senior pour Stratorial Finances



Pourquoi la Dotation Globale de Fonctionnement diminue-t-elle ?

L'Etat a choisi de réduire les dotations qu'il verse aux collectivités locales de 12.5 milliards d'euros d'ici à 2017. Cette baisse étalée sur 4 ans, impacte fortement Baillargues : en 2017, la commune aura perdu environ 506 000€ de recettes par rapport à ce qu'elle aurait dû toucher sans cette baisse de dotation.

Quelles sont les conséquences sur la fiscalité locale ?

Ce retrait de l'Etat déstabilise les budgets communaux sans prise en compte des spécificités des communes (commune en développement, communes urbaines, bourg centre, etc). Au contraire,

dans le mécanisme mis en place, les communes urbaines participent globalement plus que les autres. Pour Baillargues, l'effet est important : 506 000€ représente 6.4 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2015 ! Si des efforts ont été entrepris par les services pour maîtriser les dépenses, il est impossible d'imaginer les faire baisser brutalement de 6.4 % !

Dans ce contexte le levier fiscal est la seule solution rapide. Or 500 000€ représentent une hausse des taux d'imposition de 10.49 %. La Ville a choisi de ne pas répercuter l'intégralité de la baisse de la DGF sur les impôts locaux et de procéder à une augmentation limitée de 8%.

Simulation **d'une hausse d'impôts de 8%**

Pour un logement dont la valeur locative est de **3793 €** en 2016, (soit la valeur locative moyenne sur Baillargues.)



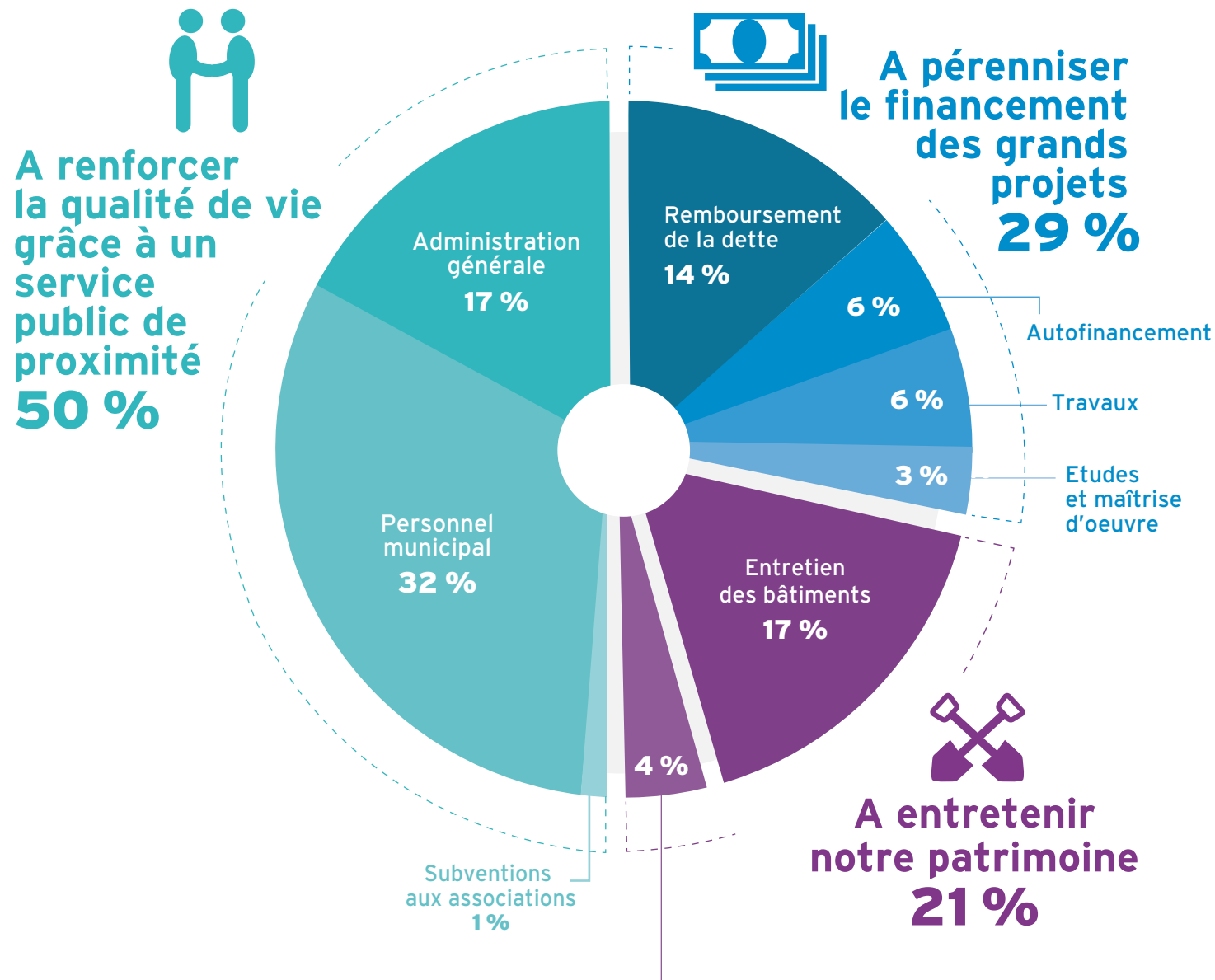
Attention ! Il ne s'agit là que du calcul de la **part communale**.

	Foyer sans personne à charge	Foyer avec 1 personne à charge	Foyer avec 2 personnes à charge	Foyer avec 3 personnes à charge
Écart taxe d'habitation 2015 / 2016	+ 84 €	+ 77 €	+ 69 €	+ 59 €
Écart taxe foncière 2015 / 2016	+ 56 €			
TOTAL	+ 140 € soit 11,7 €/mois	+ 133 € soit 11,8 €/mois	+ 125 € soit 10,4 €/mois	+ 115 € soit 9,6 €/mois

A quoi sert **l'argent** ?

Montant total des dépenses :
12 678 608 €

Fonctionnement et Investissement
8 337 275 € + 4 558 013 €



// Route de Castries

Attribution de compensation de Montpellier 3M pour financer la voirie, les réseaux et les espaces verts (idem 2015)



Mesures correctives et perspectives budgétaires

Entretien avec Jennifer Cuchet,
Directrice Générale des Services de la Ville



Dans le contexte budgétaire contraint que traversent les collectivités, quelles sont les mesures prises par la ville pour diminuer les charges de fonctionnement ?

Avant même d'avoir connaissance de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, la municipalité avait anticipé la situation en mettant en place, dès 2014, un plan de réduction des charges. Deux postes ont été particulièrement analysés : la masse salariale et les budgets de fonctionnement de chaque service.

Concernant la masse salariale, quelles mesures correctives avez-vous pu prendre ?

Nous avons adapté le nombre de jours de congés au temps de travail légal annuel fixé à 1607 heures. C'est pourquoi la "journée du maire" a été supprimée. Certains départs à la retraite n'ont pas été remplacés et des contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés. Nous avons aussi mis en place le Compte Epargne Temps, qui permet

aux agents d'épargner certains jours de repos non utilisés sur l'année. Ce dispositif permet aussi à la commune de maîtriser le coût des heures supplémentaires.

Le budget de fonctionnement est passé de près de 9 M€ en 2015 à 8,4 M€ en 2016, comment êtes-vous parvenus à ce résultat ?

Nous avons fixé à chaque service des objectifs d'économie, allant de 10 à 15%. Il a aussi fallu supprimer ou diminuer les budgets alloués à certaines manifestations ou festivités. Car, malgré tout le travail de rigueur budgétaire, il fallait également compenser l'augmentation mécanique des charges, comme les cotisations sociales. Dans ce contexte, présenter un budget de fonctionnement en diminution, relevait du challenge ! Je tiens à saluer les efforts et l'implication de tous les agents pour parvenir à ce résultat sans altérer la qualité du service rendu aux administrés.

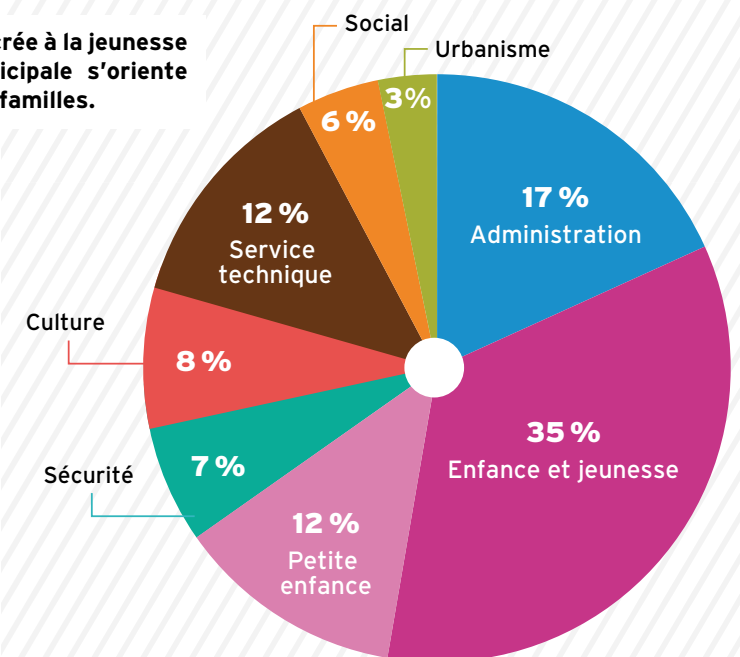
Dépenses de personnel : l'accent mis sur la jeunesse

Avec 47% de la masse salariale consacrée à la jeunesse et à la petite enfance, l'action municipale s'oriente clairement en faveur des services aux familles.

Pour autant, les dépenses de personnel font l'objet d'une vigilance toute particulière pour que l'impact sur le budget de fonctionnement reste maîtrisé.

La Ville de Baillargues doit en effet anticiper son développement (infrastructures, développement urbain, équipements publics sportifs et scolaires...).

Une stratégie de modernisation de l'administration a donc été mise en œuvre autour de trois axes : nouvel organigramme tenant compte des restrictions budgétaires et de l'exigence de performance, mobilité interne des agents et adhésion au schéma de mutualisation de la Métropole.



Répartition de la masse salariale par services

Retour sur **les investissements réalisés depuis 2001**Montant total : **43 millions d'€****Pôle d'Echanges Multimodal**

// 1 gare avec 61 arrêts/jour, 2 parkings, 1 station vélo : vous êtes en centre ville de Montpellier en 8 min.

Place Louis Sigala et Maison Reynaud

// Des places de stationnement, des commerces de proximité, une galerie d'art et des salles pour les associations

Parc Multiglisse Gérard Bruyère

Acquisitions foncières et études préalables pour la réalisation du projet.



// Un espace vert de loisirs pour tous : téléski, pêche "no kill", jeux d'enfants, parcours...

Maison de l'Enfance André Valto

// Centre de Loisirs et crèche municipale

Extension du complexe sportif

// 4 courts de tennis



// 1 terrain de foot synthétique

Suppression du passage à niveau

Acquisitions foncières

Voirie

Réfection des chaussées, des bordures, sécurisation des traversées, embellissement avec candélabres et végétaux, création de pistes cyclables.



// Rue de la Pile du Loup



// Rue des Entrepôts



// Rue de la Dentellière

// mais aussi rue de Croix de Jallé, rue Clémence Isaure, rue des Remparts, rue des Ecoles, rue de la Chicane, rue de la Libération, rue du Levant, rue des Hameaux, rue de la Dentellière, chemin du Petit Bonheur, Place Rocafort, Route de Castries...



// Rue de la République

**Ecole maternelle Antoine Geoffre**

// 10 classes, 1 restaurant scolaire, 1 parking, 2 logements sociaux

**Aires de jeux**

// Aires de jeux "Les Petits Lapins" et "Les Petits Poissons"

Crèche "Le Petit Prince"**Endettement : Alain Soulier, adjoint en charge des finances répond à vos questions**

Fin 2015, certaines rumeurs ont prétendu que la ville allait être mise sous tutelle par la Préfecture en raison d'un endettement trop élevé. Qu'en est-il vraiment ?

C'est parfaitement faux ! Nous avons simplement rencontré

les services de la Préfecture en octobre dernier pour faire un point sur l'état des finances de la commune. Nous leur avons présenté le budget 2015 et les prévisions 2016. L'endettement de la ville est certes important mais nous sommes loin de la mise sous tutelle ! En 2014, la ville a connu une année charnière au cours de laquelle elle a dû investir beaucoup pour financer des équipements structurants. Heureusement, grâce au travail rigoureux réalisé par les services administratifs, notre capacité de désendettement s'est, depuis, considérablement améliorée passant de 21 ans à 10 ans de 2014 à 2015, soit un ratio divisé par 2.

La Ville ne souscrira d'ailleurs aucun emprunt en 2016. Les efforts réalisés sur le budget de fonctionnement et

la revalorisation de la fiscalité permettront en outre de dégager la capacité d'autofinancement nécessaire pour compenser le désengagement de l'Etat et la diminution de la DGF.

Certaines communes ont souscrit des emprunts toxiques, générant parfois des situations financières catastrophiques. Est-ce le cas de Baillargues ?

A l'évidence la Ville de Baillargues a fait le bon choix en la matière. Certaines communes, à une époque, ont souscrit des emprunts toxiques, dont les taux d'intérêt, ont depuis explosé, avec des conséquences catastrophiques pour les contribuables. Ce n'est pas notre cas. La dette est composée de 21 % d'emprunts à taux variable et de 79 % d'emprunts à taux fixe. Elle est donc classée en 1A (risque minimum) selon la charte Gissler. Nous avons toujours géré nos emprunts en « bon père de famille » en veillant à préserver les finances communales de nombreuses formes de prédation financière. Ces choix raisonnables nous ont permis de financer l'aménagement de la ville et de développer des services adaptés au territoire.

+11,9%

Valeur de l'immobilier
à Baillargues depuis 2013

Source : base Perval des notaires

Comment sera investi l'argent en 2016 ?

Montant total : **4 558 013 €**

Sécurité des biens et des personnes avec la vidéo-protection

Actuellement équipée de 21 caméras, la ville fera évoluer cette année son système de vidéo-protection pour permettre la surveillance de nouvelles zones telles que le PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) et le giratoire Salvador Allende, route de Castries. **L'objectif** : prévenir les atteintes à la sécurité des personnes, de leurs biens et des infrastructures publiques.

Montant de l'investissement :
260 000€

25
caméras

Pôle d'Echanges Multimodal

7
caméras

Route de Castries

Subventionné par la Région LRMP à hauteur de
80 000€

Subventionné par le FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de
61 955€

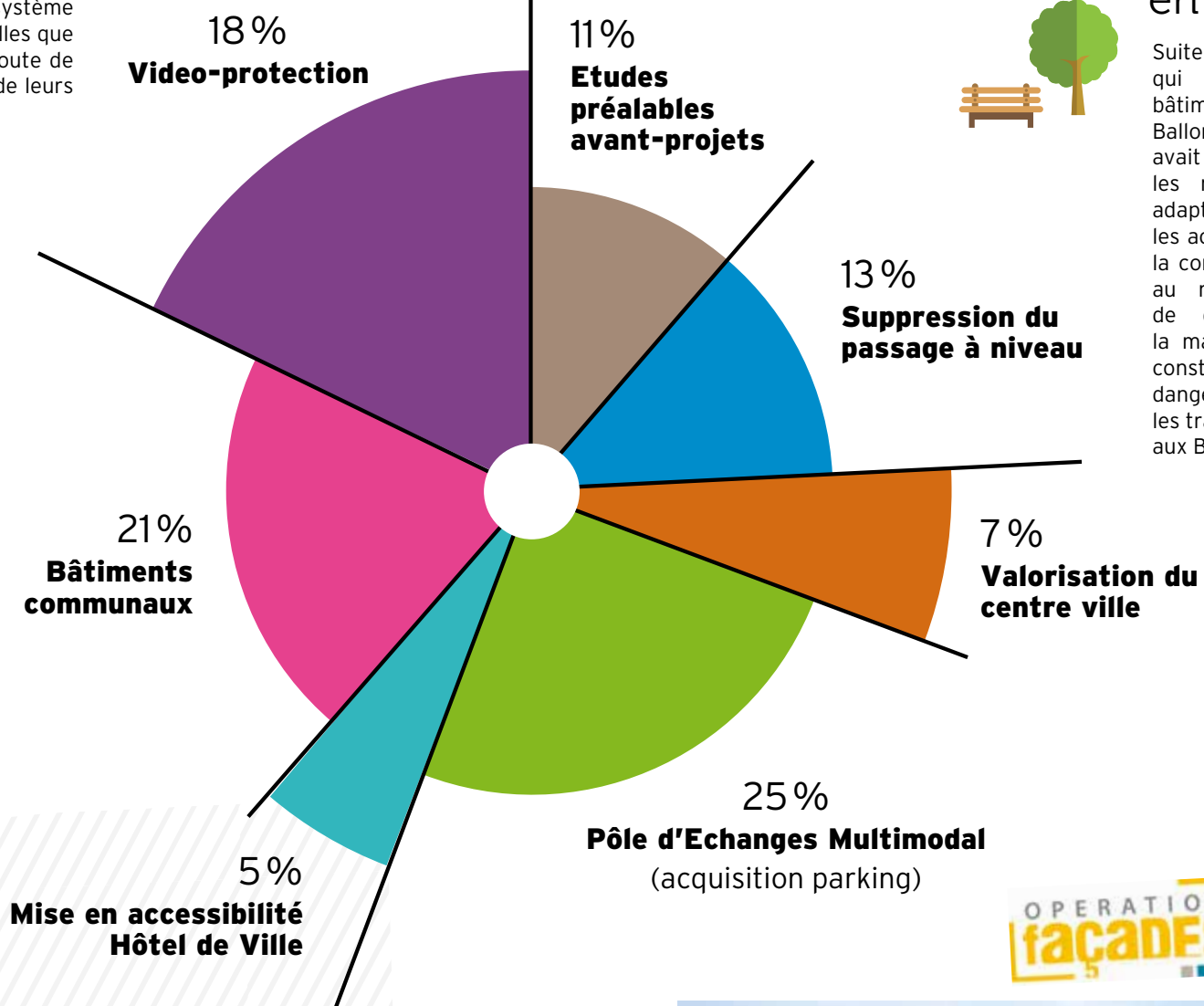
Des services publics accessibles à tous

Depuis le 26 septembre 2015 et suite à la loi Handicap du 11 février 2005, les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles à tous. La municipalité a donc entrepris depuis plusieurs mois des travaux d'aménagement dans l'Hôtel de Ville. Le rez-de-chaussée sera réaménagé avec une salle d'attente plus grande et plus confortable. Un ascenseur permettra d'accéder aux 2 étages supérieurs.

Montant de l'investissement :
340 000€



Subventionné par le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) à hauteur de
54 900€



Patrimoine : la valorisation du centre ancien

Une nouvelle placette en centre ville



Suite au grave incendie qui avait détruit le bâtiment rue du Jeu de Ballon, la Municipalité avait immédiatement pris les mesures de sécurité adaptées, en restreignant les accès dans et autour de la construction. Cependant, au regard de son état de délabrement avancé, la maison continuait de menacer la sécurité des usagers et des constructions mitoyennes. Afin de mettre un terme à cette situation dangereuse, la Ville en a fait l'acquisition et s'apprête ainsi, une fois les travaux d'aménagement terminés, à offrir un nouvel espace de vie aux Baillarguois.



Montant de l'investissement :
50 000€

Opération façades

Le programme de rénovation complète des façades visibles depuis la voie publique, dans le centre ancien, est toujours en cours. Afin de préserver son patrimoine communal, la commune prend en charge une partie du coût des travaux de façade, en contrepartie du respect de certains critères qualitatifs. **+ d'infos au 04 67 87 41 98**

Montant de l'investissement :
20 000€



// Rue de la République - AVANT



// Rue de la République - APRÈS



#BaillarguesAvotreService

**7 PÔLES DE
COMPÉTENCES ET
+ DE 170 AGENTS
AU QUOTIDIEN POUR UN
SERVICE PUBLIC
DE PROXIMITÉ**

WWW.VILLE-BAILLARGUES.FR



// Directeur de publication
// Comité de rédaction/PAO
// Imprimeur
// Adresse mairie

Jean-Luc MEISSONNIER
Service Communication
N° SIREN 394 550 701
Place du 14 Juillet
34670 BAILLARGUES
www.ville-baillargues.fr



Ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts protégées.